

TABLEAU DE BORD
avril 2015

Les accidents et maladies
professionnelles
du régime des non-salariés agricoles
1^{er}, 2^e et 3^e trimestres 2014

Avril 2015

Tableau de bord Accidents et maladies professionnelles Régime des non-salariés agricoles 1^{er}, 2^e et 3^e trimestres 2014

DIRECTION DES ETUDES, DES REPERTOIRES
ET DES STATISTIQUES

Directeur de la publication :

Alain PELC

pelc.alain@ccmsa.msa.fr

Département "Retraite-Famille- Observatoire
des risques professionnels agricoles (ORPA)
- Accidents du travail"

Responsable : Rakhsat SLEIMAN

sleiman.rakhsat@ccmsa.msa.fr

Réalisé par :

Michèle BONNET

bonnet.michele@ccmsa.msa.fr

Jean-Claude CHRETIEN

chretien.jean-claude@ccmsa.msa.fr

Rédacteur en chef :

David FOUCAUD

foucaud.david@ccmsa.msa.fr

Mise en page : □

Marie-Claude MASTAIN

Diffusion :

Claudine GAILLARD

gaillard.claudine@ccmsa.msa.fr

Mireille MEDELICE

Medelice.mireille@ccmsa.msa.fr

Sommaire

Sources de données	4
Le champ de la population	4
Données présentées	5
Les ATMP du régime des non-salariés agricoles : Principaux indicateurs par grands secteurs d'activité 1er, 2e et 3e trimestres 2014 (annualisés).....	6
1. Baisse de - 8,2 % des nouveaux ATMP pour les trois premiers trimestres 2014	6
2. 74,7 % des accidents du travail des chefs d'exploitation agricole ont nécessité un arrêt indemnisé.....	6
3. Diminution de – 8,0 % des nouvelles IPP attribuées pour les ATMP des chefs d'exploitation agricole	6
4. Hausse de + 6,8 % du montant des prestations versées au titre des ATMP des chefs d'exploitation agricole.....	7
Définitions	10
Sigles cités :	10
Annexe	11

Les tableaux

Tableau 1 : Nombre de non-salariés et d'ATMP déclarés, trois premiers trimestres 2014	8
Tableau 2 : Nombre d'ATMP avec arrêt et nombre de jours d'IJ par grand secteur d'activité, trois premiers trimestres 2014	8
Tableau 3 : Nombre d'ATMP par taux IPP et par grand secteur d'activité, trois premiers trimestres 2014	9
Tableau 4 : Montants versés pour les ATMP par type de prestation et par grand secteur d'activité, trois premiers trimestres 2014	9

Télécharger les données au format Excel



Les accidents du travail et maladies professionnelles du régime des non-salariés agricoles

Principaux indicateurs par grand secteur d'activité 1^{er}, 2^e et 3^e trimestres 2014

Sources de données

Les données proviennent :

- des déclarations d'accidents du travail et de maladies professionnelles des assurés de la Mutualité Sociale Agricole (MSA) ou du groupement des assureurs agricoles APRIA/RSA figurant dans les fichiers Oreade (ORigines et Evénements des Accidents des Exploitants),
- des fichiers d'affiliations SAEXA (flux de suivi des Affiliations des Exploitants Agricoles) de la Ders (Direction des Etudes, des Répertoires et des Statistiques),
- des fichiers prestations Raamses (Régime Agricole d'Assurance Maladie, Statistique Et Santé) de la Ders,

Les tableaux sont établis en fonction des éléments statistiques connus au mois de février 2014.

ATTENTION

Depuis le 1^{er} janvier 2014, la MSA a repris l'intégralité de la gestion des dossiers confiée précédemment à APRIA/RSA, pour les adhérents ayant fait le choix de s'affilier auprès d'un organisme assureur hors MSA.

Cette reprise des dossiers APRIA/RSA, par la MSA, a perturbé le suivi des données statistiques et certaines données sont donc susceptibles d'évoluer.

Le champ de la population

L'analyse porte sur l'évolution des accidents du travail et des maladies professionnelles ayant donné lieu à un premier versement dans la période considérée pour la population non salariée relevant du régime agricole Accidents du travail des Exploitants Agricoles (Atexa) de France métropolitaine . Les non-salariés agricoles de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin couverts pour le risque accident du travail par un régime local, ne sont pas affiliés à l'Atexa et ne figurent donc pas dans ces données.

La population non salariée concerne les statuts suivants :

- les chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole,
- les conjoints de chefs d'exploitation travaillant sur l'exploitation,
- les aides familiaux,
- les affiliés âgés de 14 à 16 ans (20 ans dans certaines situations),
- les cotisants solidaires (depuis 2008) : personnes non-salariées agricoles dont l'importance de l'exploitation ne permet pas l'assujettissement au régime de protection sociale des non-salariés agricoles mais qui sont redevables d'une cotisation forfaitaire de solidarité (articles L. 731-23 et L. 731-24 du code rural).

Les données présentées concernent principalement les chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole et sont déclinées pour certains indicateurs sur les autres statuts.

Aucune donnée pour le statut « enfant » n'est présentée car leurs affiliations ne sont pas connues et que très peu d'accidents les concernent.

Une catégorie de risque est attribuée à chaque exploitation ou entreprise. Elle correspond à l'activité principale de l'exploitation. Elles sont au nombre de 25 (voir annexe).

Données présentées

ATTENTION : dans le présent document les données présentées ont été annualisées

Les données des trois premiers trimestres 2014 présentées ont été transformées pour leur donner une périodicité annuelle. Elles sont comparées aux données des mêmes trimestres de l'année précédente avec une procédure d'annualisation identique.

Les données sur le nombre de non-salariés et sur les accidents du travail et maladies professionnelles (ATMP) sont dénombrées pour tous les statuts non-salariés.

Les données sur le nombre d'accidents avec arrêt indemnisés, sur le nombre des accidents avec Incapacités permanentes partielles (IPP) attribuées pour la première fois et sur les montants des prestations ne sont déclinées que pour les chefs d'exploitation agricole.

Télécharger les données au format Excel : 

:

Les ATMP du régime des non-salariés agricoles : Principaux indicateurs par grands secteurs d'activité 1^{er}, 2^e et 3^e trimestres 2014 (annualisés)

Au cours des trois premiers trimestres 2014, le nombre annualisé d'accidents du travail et de maladies professionnelles (ATMP) concernant les non-salariés agricoles est en diminution de - 8,2 % en un an.

Les accidents du travail avec arrêts indemnisés représentent 74,7 % des accidents du travail des chefs d'exploitation agricole. Pour ces derniers, le nombre d'accidents ayant donné lieu à une attribution d'une nouvelle Incapacité permanente partielle (IPP) est en baisse de - 8,0 %. Le montant des prestations versées est en hausse de + 6,8 %.

1. Baisse de - 8,2 % des nouveaux ATMP pour les trois premiers trimestres 2014

Le nombre de non-salariés tous statuts confondus, présents au cours des trois premiers trimestres 2014 diminue de - 1,4 % en un an. Les aides familiaux et les conjoints sont en net recul de - 7,9 % et les chefs d'exploitation agricole présentent une baisse plus modérée de - 1,1 %.

Le nombre annualisé de nouveaux ATMP diminue de - 8,2 %, avec 23 491 déclarations. Cette diminution concerne plus particulièrement les cotisants solidaires (- 11,5 %) et les chefs d'exploitations agricoles (- 8,4 %). Pour ces derniers, la baisse des ATMP est importante pour le secteur des travaux forestiers avec - 11,6 %. En revanche, l'effectif des conjoints-aides familiaux accidentés augmente de + 0,8 %.

Aux cours des trois premiers trimestres 2014, les non-salariés sont victimes de 42 accidents pour 1 000 assurés, soit 3 de moins en un an. L'indice de fréquence est le plus important pour les chefs d'entreprises du secteur forestier avec 110 accidents pour 1 000 assurés.

Les accidents de travail représentent 90,9 % des ATMP et leur part augmente d'un point et demi en un an. Les maladies professionnelles et les accidents de trajet sont minoritaires avec respectivement 8,4 % et 0,7 % des ATMP.

2. 74,7 % des accidents du travail des chefs d'exploitation agricole ont nécessité un arrêt indemnisé

Au cours des trois premiers trimestres 2014, 70,5 % des ATMP donnent lieu pour la première fois à un paiement d'indemnités journalières (IJ), seuls les chefs d'exploitation agricole pouvant en bénéficier.

Sur les 20 508 accidents du travail des chefs d'exploitations agricoles, 74,7 % donnent lieu à versement d'IJ. La durée moyenne d'indemnisation atteint 88 jours, en hausse de six jours en un an.

Pour les accidents de trajet, 63,8 % donnent lieu à versement d'IJ : ce pourcentage est en baisse de - 16,9 points. La durée moyenne d'indemnisation augmente de 83 jours en un an. Ces variations pour les accidents de trajet sont toutefois à relativiser compte tenu de leur petit nombre (155 pour 0,7 % des ATMP).

Sur les 1 787 nouveaux cas de maladies professionnelles des chefs d'exploitation agricole, 63,4 % donnent lieu à un premier paiement d'indemnités journalières. Ce pourcentage est en hausse de + 16,7 points comparé à 2013. La durée moyenne d'indemnisation est de 204 jours, soit 11 jours supplémentaires.

3. Diminution de - 8,0 % des nouvelles IPP attribuées pour les ATMP des chefs d'exploitation agricole

Aux cours des trois premiers trimestres 2014, tous types d'ATMP confondus, 2 605 nouvelles incapacités permanentes partielles (IPP) sont reconnues pour les chefs d'exploitation agricole, essentiellement ceux des secteurs « cultures et élevages ». En comparaison avec 2013, le nombre de nouvelles IPP est en baisse de - 8,0 %.

Les accidentés du travail ont bénéficié de 2 167 nouvelles attributions d'IPP, en diminution de - 8,1 % en un an. Le nombre de rentes attribuées pour des IPP au moins égales à 30 points augmente avec + 13,2 % de reconnaissance.

Cette augmentation ponctuelle des nouvelles attributions d'IPP au moins égales à 30 points est en grande partie liée à la reprise au 1^{er} juillet 2014, par la MSA, de la gestion des dossiers confiée précédemment à APRIA/RSA.

Le nombre d'IPP reconnues liées à une maladie professionnelle diminue de - 12,5 %. En revanche, le nombre d'IPP d'au moins 30 points donnant lieu à attribution de rentes est en augmentation de + 23,3 % en un an.

4. Hausse de + 6,8 % du montant des prestations versées au titre des ATMP des chefs d'exploitation agricole

Aux cours des trois premiers trimestres 2014, les dépenses d'ATMP, en montant annualisé, des chefs d'exploitation agricole, atteignent 77,3 millions d'euros de prestations (soins de santé, indemnités journalières et rente de victime). Elles évoluent de + 6,8 % en un an.

Cette hausse est en grande partie liée au poste des rentes de victime (+ 17,8 %), pour des raisons techniques : la reprise de la gestion des dossiers confiée précédemment à APRIA/RSA avec des modalités de paiement des rentes mensuelles différentes selon les assureurs (MSA ou APRIA).

Les indemnités journalières représentent les dépenses les plus importantes, avec 53,2 % du total des prestations, devant les rentes de victime (25,3 %) et les soins de santé (21,5 %). Par rapport à l'année précédente, la part des rentes de victimes augmente de + 2,3 points dans le total des prestations. La part des indemnités journalières diminue de - 0,6 point et celle des soins de santé de - 1,7 point.

Les accidents du travail représentent 84,8 % du total des prestations versées, suivis par les maladies professionnelles (13,3 %) et les accidents de trajet (1,9 %).

Télécharger les données au format Excel : 

Les ATMP du régime des non-salariés agricoles : Principaux indicateurs par grand secteur d'activité 1^{er}, 2^e et 3^e trimestres 2014

Tableau 1 : Nombre de non-salariés et d'ATMP déclarés, trois premiers trimestres 2014

	Nombre de non-salariés	Nombre d'AT/MP annualisé	Taux d'ATMP (‰)	Accidents du travail	Accidents de trajet	Maladies professionnelles
Chefs d'exploitations agricoles						
Cultures et élevages	429 327	19 904	46,4	91,2%	0,6 %	8,2 %
Travaux forestiers	5 683	623	109,6	93,1%	0,9 %	6,0 %
Activités diverses	29 794	1 923	64,5	92,7%	1,2 %	6,1 %
s/total secteurs (exploitants)	464 804	22 449	48,3	91,4%	0,7 %	8,0 %
Autres statuts (hors solidaires)						
s/total tous secteurs	41 158	836	20,3	80,5%	1,0 %	18,5 %
Tous statuts (hors solidaires)						
Tous secteurs	505 962	23 368	46,2	90,6 %	0,7 %	8,3 %
Solidaires	60 735	205	3,4	87,0 %	2,6 %	10,4 %
ENSEMBLE (Tous statuts)						
Tous secteurs	566 697	23 491	41,5	90,9 %	0,7 %	8,4 %
Evolution période comparable année précédente (N/N-1)						
	Evolution en %		Ecart en points			
Tous secteurs	- 1,4 %	- 8,2 %	- 3,04	1,49	- 0,07	- 1,42

Source : MSA

Tableau 2 : Nombre d'ATMP avec arrêt et nombre de jours d'IJ par grand secteur d'activité, trois premiers trimestres 2014

	Accidents du travail			Accidents de trajet			Maladies professionnelles		
	Nbre d'AT	% d'AT avec arrêt > 7 jours (IJ)	Nombre de jours d'IJ	Nbre d'AT	% d'AT avec arrêt > 7 jours (IJ)	Nombre de jours d'IJ	Nbre de MP	% d'AT avec arrêt > 7 jours (IJ)	Nombre de jours d'IJ
Chefs d'exploitations agricoles									
Cultures et élevages	18 145	74,5 %	87,0	127	67,4 %	195,6	1 632	63,2 %	201,2
Autres activités	2 363	76,5 %	93,3	28	47,6 %	287,6	155	64,7 %	236,9
Tous secteurs	20 508	74,7 %	87,7	155	63,8 %	208,0	1 787	63,4 %	204,3
Evolution période comparable année précédente (N/N-1)									
	Accidents du travail			Accidents de trajet			Maladies professionnelles		
	<u>Evol. en %</u>	<u>Ecart en points</u>	<u>Ecart en jours</u>	<u>Evol. en %</u>	<u>Ecart en points</u>	<u>Ecart en jours</u>	<u>Evol. en %</u>	<u>Ecart en points</u>	<u>Ecart en jours</u>
	Nbre d'AT	% d'AT avec arrêt > 7 jours	Nombre de jours d'IJ	Nbre d'AT	% d'AT avec arrêt > 7 jours	Nombre de jours d'IJ	Nbre de MP	% de MP avec arrêt > 7 jours	Nombre de jours d'IJ
Chefs d'exploitations agricoles									
Cultures et élevages	- 7,0 %	2,89	6,39	- 14,4 %	- 20,92	70,75	- 22,7%	16,27	10,79
Autres activités	- 4,8 %	1,40	3,72	- 27,6 %	- 4,11	164,27	- 32,6%	20,47	18,47
Tous secteurs	- 6,7 %	2,73	6,08	- 17,1 %	- 16,92	83,38	- 23,7%	16,66	11,34

Source : MSA

Tableau 3 : Nombre d'ATMP par taux IPP et par grand secteur d'activité, trois premiers trimestres 2014

	Nombre total de nouvelles IPP	Nouvelles IPP attribuées					
		Accidents du travail		Accidents de trajet		Maladies professionnelles	
		Nombre	dont IPP >= 30 %	Nombre	dont IPP >= 30 %	Nombre	dont IPP >= 30 %
Chefs d'exploitations agricoles							
Cultures et élevages	2 343	1 945	377	36	8	361	109
Autres activités	262	221	56	0	0	41	11
Tous secteurs	2 605	2 167	433	36	8	403	120

Evolution période comparable année précédente (N/N-1)

	Evolution en %						
Tous secteurs	- 8,0 %	- 8,1%	13,2 %	123,1 %	250,0%	- 12,5 %	23,3 %

Source : MSA

Tableau 4 : Montants versés pour les ATMP par type de prestation et par grand secteur d'activité, trois premiers trimestres 2014

	Montant total	Répartition par nature de prestations (%)			Répartition par type d'AT (%)		
		Soins de santé	Indemnités journalières	Rentes de victimes	AT	Trajet	MP
Chefs d'exploitations agricoles							
Cultures et élevages	67 649 319 €	21,3 %	53,3 %	25,4 %	84,5 %	1,8 %	13,7 %
Autres activités	9 654 351 €	23,1 %	52,8 %	24,1 %	87,1 %	2,1 %	10,8 %
Tous secteurs	77 303 670 €	21,5 %	53,2 %	25,3 %	84,8 %	1,9 %	13,3 %

Evolution période comparable année précédente (N/N-1)

	Evolution en %	Ecart en points					
Tous secteurs	6,8 %	- 1,70	- 0,65	2,35	- 0,93	0,17	0,76

Source : MSA

Télécharger les données au format Excel : 

Définitions

Nombre de non-salariés agricoles	Nombre de non-salariés affiliés et présents au cours de la période considérée : - chef d'exploitation et d'entreprise agricole à titre exclusif, principal ou secondaire - conjoint de chef d'exploitation - aide familial - cotisant solidaire
Nombre d'ATMP déclarés	Nombre de nouveaux ATMP déclarés dans la période considérée
Taux d'ATMP	Nombre d'ATMP pour 1 000 non-salariés
Nombre d'ATMP avec arrêt > à 7 jours	Accident ou maladie professionnelle ayant donné lieu à un premier versement d'indemnité journalière (IJ), au cours de la période considérée, après le délai de carence de sept jours
Nombre de jours d'IJ	Nombre total de jours d'arrêt indemnisés au cours de la période considérée
Nombre de nouvelles IPP	Nombre de nouvelles incapacités permanentes partielles (IPP) connues pour la première fois au cours de la période considérée
Taux IPP	Taux moyen d'incapacité permanente partielle pour les nouvelles IPP connues au cours de la période considérée
Montants des soins de santé	Montants en euros versés pour les soins de santé au cours de la période considérée
Montant des indemnités journalières	Montants en euros versés pour les indemnités journalières au cours de la période considérée.
Montants des rentes de victimes	Montants en euros versés pour les rentes de victime au cours de la période considérée
Montant total ATMP	Somme des coûts soins de santé, indemnités journalières et rentes de victimes versés au cours de la période considérée

Sigles cités :

APRIA/RSA	: Réunion de sociétés d'assurances
ATMP	: Accident du travail, de trajet et maladie professionnelle
Atexa	: Accidents du travail des exploitants agricoles
Ders	: Direction des Etudes, des Répertoires et des Statistiques
IJ	: Indemnités journalières
IPP	: Incapacités permanentes partielles
MSA	: Mutualité sociale agricole
Oreade	: Origines et événements des accidents des exploitants
Raamses	: Régime Agricole d'Assurance Maladie, Statistique Et Santé
Saexa	: Flux de Suivi des Affiliations des Exploitants Agricoles

Annexe

Catégorie de risque attribuée à chaque exploitation ou entreprise. Elle correspond à l'activité principale de l'exploitation.

- 01 - Maraîchage, floriculture
- 02 - Arboriculture fruitière
- 03 - Pépinières
- 04 - Cultures céréalières et industrielles "grandes cultures"
- 05 - Viticulture
- 06 - Sylviculture
- 07 - Autres cultures spécialisées
- 08 - Elevage bovin lait
- 09 - Elevage bovin viande
- 10 - Elevage bovin mixte
- 11 - Elevage ovins, caprins
- 12 - Elevage porcins
- 13 - Elevage de chevaux
- 14 - Autres élevages de gros animaux
- 15 - Elevage de volailles, de lapins
- 16 - Autres élevages de petits animaux
- 17 - Entraînement, dressage, haras, clubs hippiques
- 18 - Conchyliculture
- 19 - Cultures et élevages non spécialisés, polyculture, poly-élevage
- 20 - Marais salants
- 21 - Exploitations de bois
- 22 - Scieries fixes
- 23 - Entreprises de travaux agricoles
- 24 - Entreprises de jardins, paysagistes, de reboisement
- 25 - Mandataires des sociétés ou caisses locales d'assurances mutuelles agricoles

Dans le présent document ces catégories de risque sont regroupées en trois grands secteurs professionnels :

- **CULTURES ET ELEVAGES**
Codes risques → 01 ; 02 ; 03 ; 04 ; 05 ; 07 ; 08 ; 09 ; 10 ; 11 ; 12 ; 13 ; 14 ; 15 ; 16 ; 18 ; 19 ; 20
- **TRAVAUX FORESTIERS**
Codes risques → 06 ; 21 ; 22
- **ACTIVITES DIVERSES**
Codes risques → 17 ; 23 ; 24 ; 25

MSA Caisse Centrale

**Direction des Etudes, des Répertoires et des
Statistiques**

Les Mercuriales

40, rue Jean Jaurès

Tél. : 01 41 63 77 77

93547 Bagnolet Cedex

www.msa.fr



L'essentiel & plus encore